

CHARTRE QUALITÉ ONCOCHA - ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS

► Article 1 – Objet

Par la coordination et le partenariat entre :

- . professionnels exerçant dans les établissements (privés, publics)
- . professionnels exerçant en cabinet privé
- . professionnels des structures de gestion des dépistages des cancers
- . professionnels médico-sociaux
- . bénévoles d'associations d'usagers ou de patients,

le réseau de cancérologie de Champagne Ardenne vise à améliorer pour les patients de la région atteints de cancer ou soumis à des facteurs de risque :

- l'équité de la prévention
- l'égalité d'accès au dépistage et aux soins
- la continuité, la coordination et la graduation des soins
- la qualité et la sécurité des soins.

► Article 2 – Finalités du réseau

Faire bénéficier le public de la région :

- ♦ d'une prévention efficace
 - . campagnes d'information, de sensibilisation et de sources d'informations fiables.
- ♦ d'un dépistage actif,
 - 1/pour le public asymptotique :
 - . des campagnes de dépistage organisées pour les cancers du sein, du côlon et du col de l'utérus
 - . le dépistage individuel des cancers par leur médecin généraliste et/ou spécialiste
 - . une information éclairée
 - 2/pour le public symptomatique
 - . une prise en charge diagnostique par des professionnels s'appuyant sur des référentiels validés
- ♦ de soins de qualité
 - . égalité d'accès à des soins de qualité
 - . assurance de la continuité des soins
 - . connaissance des niveaux de soin de la région et de la complémentarité entre les établissements
 - . décisions thérapeutiques concertées et validées

- ♦ d'un suivi et d'un accompagnement, des patients, des familles, des accompagnants
 - . suivi et accompagnement de proximité et de qualité
 - . soins palliatifs coordonnés
- ♦ de la recherche
 - . le réseau doit faciliter et assister à la mise en œuvre d'études à visée pédagogique et épidémiologique, de recherches cliniques en articulation avec le Cancéropôle Grand Est.

► Article 3 – Engagement des professionnels

Sur la base des principes directeurs suivants :

- respect du libre choix et des droits du patient
- respect du secret professionnel
- volontariat des professionnels à travailler ensemble
- reconnaissance des compétences de tous les acteurs
- respect mutuel de tous les acteurs
- respect du code de déontologie
- respect de l'autonomie de chacune des structures et des réseaux membres
- absence de publicité personnelle.

Les professionnels s'engagent, selon leur champ de compétence, à participer à toute action visant à améliorer le service rendu à leurs patients et en particulier :

- ♦ en les informant régulièrement sur les facteurs de risque des cancers évitables (VADS, col de l'utérus, côlon, mélanome...)
- ♦ en proposant le dépistage des cancers du sein, du col de l'utérus, du côlon, de la prostate, de la peau
- ♦ en harmonisant les pratiques diagnostiques, thérapeutiques et de surveillance pour tendre vers une qualité maximale en s'appuyant sur les référentiels et protocoles de soins validés, retenus par la région
- ♦ en optimisant la qualité des soins par la pratique pluridisciplinaire, en participant aux réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP), en sortant de l'isolement et en

apportant une plus grande sécurité dans la pratique individuelle

- en favorisant la coordination entre les différentes étapes de la maladie (diagnostic, thérapeutique, soins de suite, soins palliatifs, soins à domicile) En s'appuyant sur le système d'information à destination des professionnels
- en favorisant les soins de proximité
- en participant aux formations pluridisciplinaires que le réseau mettra en œuvre sur des thématiques particulières
- en participant à l'évaluation initiée par le réseau
- en informant le patient de l'organisation en place par la remise d'un document informatif et de la possibilité d'adhérer au réseau dès lors que son dossier sera présenté dans une réunion pluridisciplinaire de cancérologie.

Modalité d'adhésion des patients :

Sur la base du volontariat et du libre choix, il sera proposé aux patients d'adhérer, ou de refuser l'adhésion au réseau, avant que leur dossier ne soit examiné en concertation pluridisciplinaire de cancérologie. À ce titre, ils s'engageront à autoriser le traitement de données informatiques de cette RCP, à autoriser la communication d'informations nominatives entre les différents professionnels qu'ils auront autorisés et choisis. Ils s'engagent à participer éventuellement à des enquêtes de satisfaction réalisées par la coordination du réseau ou un évaluateur externe.

Les patients, adhérents du réseau, garderont la liberté de changer de praticien à l'intérieur ou à l'extérieur du réseau. Ils pourront à tout moment demander à sortir du réseau en s'adressant à l'un des professionnels – membre du réseau – par lequel ils sont suivis.

De même, les professionnels membres du réseau pourront faire sortir les patients du réseau, en informant l'animateur de la RCP (qui archivera le dossier du patient) et la cellule de coordination du réseau pour information, dès lors que leur situation médicale ne relève plus d'une prise en charge en réseau.

► Article 4 – Convention d'engagement

En fonction de projets spécifiques initiés dans le cadre du réseau, des conventions d'engagement particulières entre certaines structures et/ou les professionnels viendront compléter cette charte qualité.

► Article 5 – Engagement de l'association « Réseau de cancérologie de Champagne Ardenne »

Les membres du conseil d'administration et du comité scientifique du réseau s'engagent à :

- ♦ faire respecter les principes directeurs énoncés à l'article 3 de la présente charte qualité.
- ♦ mettre en œuvre tous les groupes de travail nécessaires à la réalisation des objectifs du réseau, dans lesquels le consensus sera systématiquement recherché.
- ♦ transmettre aux professionnels engagés toutes informations lui permettant de remplir ses engagements.
- ♦ mettre en place des outils facilitant la coopération et la coordination (système d'information, plateforme informatique).

Une structure de coordination, sous l'autorité du Président de l'association, est mise au service des professionnels pour les assister dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets entrant dans le champ du réseau et approuvés par le comité scientifique et le conseil d'administration.

Pour nous joindre :

Tél. : 03 26 36 94 07

Email : contact@oncocha.org

Correspondance :

ONCOCHA BP 2081

51073 REIMS CEDEX



IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL¹:

NOM : PRÉNOM :

PROFESSION : N° IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE :

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

CP : VILLE :

TÉL. : FAX :

E-MAIL :

Je soussigné(e)**souhaite adhérer au réseau de santé « Réseau de cancérologie de Champagne Ardenne ».**

Afin d'éclairer ma décision, j'ai reçu « la charte qualité ONCOCHA - engagement du professionnel ». Je déclare accepter les conditions d'engagement citées dans la charte qualité.

Mon adhésion au réseau ne me décharge en rien de mes responsabilités vis-à-vis de mes patients, ni de mes obligations déontologiques.

Je pourrai à tout moment, si je le désire, arrêter ma participation au réseau, en le signalant à la structure de coordination. J'en informerai alors mes patients.

Fait à le

Signature du professionnel

Signature du Président de l'Association

Avant d'adhérer au réseau de cancérologie, je souhaite être contacté par le coordinateur médical du réseau pour un complément d'information.

NOM – PRÉNOM : SPÉCIALITÉ :

TÉL. :

Signature du professionnel

¹ Les informations contenues dans ce bulletin d'adhésion feront l'objet d'un traitement nominatif informatique pour lequel une autorisation CNIL a été demandée. Conformément à la Loi « Informatique et Liberté », vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression auprès de la structure de coordination du réseau de cancérologie de Champagne Ardenne.